RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3C+ numérique
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 74 rue Henri Chevalier, 55000 L ISLE EN RIGAULT
RCS BAR LE DUC 811 246 198

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 14 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 14 mars,

A 19 heures trente,

La société GROUPE LEPLOMB, Société par actions simplifiée au capital de 343 000 euros, ayant son siège social 74 rue Henri Chevalier, 55000 LISLE EN RIGAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS BAR LE DUC 822 408 183, associée unique de la société 3C+ numérique et représentée par sa Présidente Madame Christelle POTIER,

En présence de Monsieur Florent JACQUEMIN, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Révocation du Président,

- Nomination d'un nouveau Président,

- Rémunération du Président,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de mettre fin par anticipation, à compter de ce jour, au mandat de Président de Monsieur Florent JACQUEMIN, sous forme d'une révocation, et nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Christelle POTIER
Né à [redacted]
De na
Deme

Madame Christelle POTIER accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide que Madame Christelle POTIER ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Société GROUPE LEPLOMB
Représentée par sa Présidente
M[redacted]

[redacted]